

DAJI/2018/Décision/Tarifs/26

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «L'Enseignement en prison»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «L'Enseignement en prison» organisé par le Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles (LDPSC).

Ce colloque aura lieu le 25 mai 2018 à Aix-en-Provence, amphithéâtre FAVOREU.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Professionnels (avocats) : 66,70 € HT,
- Avocats inscrits au barreau depuis au moins 2 ans : 33,40 € HT,
- Membres de l' AISPEC : 33,40 € HT,
- Etudiants non inscrits à AMU : 8,33 € HT,
- Gratuité pour les étudiants d'AMU, les élèves avocats et les personnalités invitées.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 05 avril 2018


Yvon Berland

Président d'Aix-Marseille Université

